



Association la Randallaz

La Balme de Sillingy

Association Loi 1901 déclarée en préfecture de haute Savoie et enregistrée sous le numéro W741009208

Règlement intérieur « Sorties loisirs hiver » 2026

Ce règlement s'applique en complément du règlement intérieur du club.

1. ORGANISATION DES SORTIES HEBDOMADAIRES :

1 – Calendrier et horaires

Les sorties ont lieu du 05/01 au 30/03, le lundi en journée.

Le programme des sorties est communiqué aux adhérents en début de saison, Il est consultable sur le site du club « randallaz74.fr

Rendez-vous sur le parking de la salle Daviet à La-Balme-de-Sillingy.

Horaires :

- Départ à 9h00 pour un retour à 16h15, en janvier et février.
- Départ à 8h00 pour un retour à 17h30 pendant les vacances scolaires.
- Départ à 9h00 pour un retour à 17h00 au mois de mars.

Les sorties s'effectuent en car. Elles sont annulées s'il y a moins de 35 participants.

La sortie est maintenue même si la neige est annoncée.

2 – Matériel nécessaire

Chaque participant doit posséder un équipement complet et adapté à la pratique de son activité, par tous les temps.

Il doit être porteur de ses informations médicales confidentielles et de la liste téléphonique des responsables et des secours.

Ces documents sont à télécharger sur le site internet de la Randallaz, onglet « adhérents » puis « documents adhérents toutes activités »

2. TRANSPORT :

Le club n'est responsable que de l'organisation du transport.

Les activités libres et non encadrées sont couvertes par les assurances individuelles des participants.

Chacun pratique l'activité de son choix en fonction de ses aptitudes physiques, en respectant les mesures de sécurité mises en place sur le terrain.

Pour être inscrit aux sorties, chaque adhérent doit s'acquitter d'une avance forfaitaire de 66 € correspondant à 6 sorties. Cette somme est non remboursable, quel que soit le nombre de sorties effectuées, sauf sur présentation d'un certificat médical. Le solde des sorties supplémentaires se fait en fin de saison.



Association la Randallaz

La Balme de Sillingy

Association Loi 1901 déclarée en préfecture de haute Savoie et enregistrée sous le numéro W741009208

3. DESISTEMENT :

Il doit être annoncé par mail uniquement à : randallaz74@gmail.com **au plus tard le jeudi à 18h00**

Un accusé de réception sera envoyé, il est à conserver comme preuve en cas de réclamation.

Les absences non excusées à temps sont dues, sauf cas de force majeure et sur justificatif.

Le club n'est pas responsable des délais des opérateurs.

En cas d'absence de dernière minute, merci d'avertir les responsables par SMS ou téléphone :

Nadia : 06 19 84 93 33

Martine : 06 16 34 59 84

4. SORTIES OCCASIONNELLES :

Destinées à des adhérents non-inscrits aux sorties, des invités, des enfants ou petits-enfants.

Ces personnes sont accueillies sur demande en fonction des places disponibles.

L'inscription se fait au plus tard le jeudi à 18h00 par courriel à l'adresse « randallaz74@gmail.com »

Une confirmation d'inscription est envoyée en retour.

Tarifs :

Adultes : 13 € même en période de vacances

Enfants : 7 €

À régler dans le car par chèque à l'ordre de la Randallaz.

Au-delà de 3 sorties, l'adhésion au club est obligatoire (10 €).

5. SORTIES DECOUVERTE :

Les personnes qui veulent connaître les activités de l'association peuvent venir « **en découverte** » pour un minimum de 3 sorties au tarif de 13 € la sortie.

Pour cela, elles doivent s'inscrire avant le jeudi 18 h par courriel et remplir la fiche « **renseignements découverte 2026** ».

Au-delà de 3 sorties, elles doivent adhérer à l'association et remplir la fiche d'inscription, le tarif des nouvelles sorties est alors de 11 €